

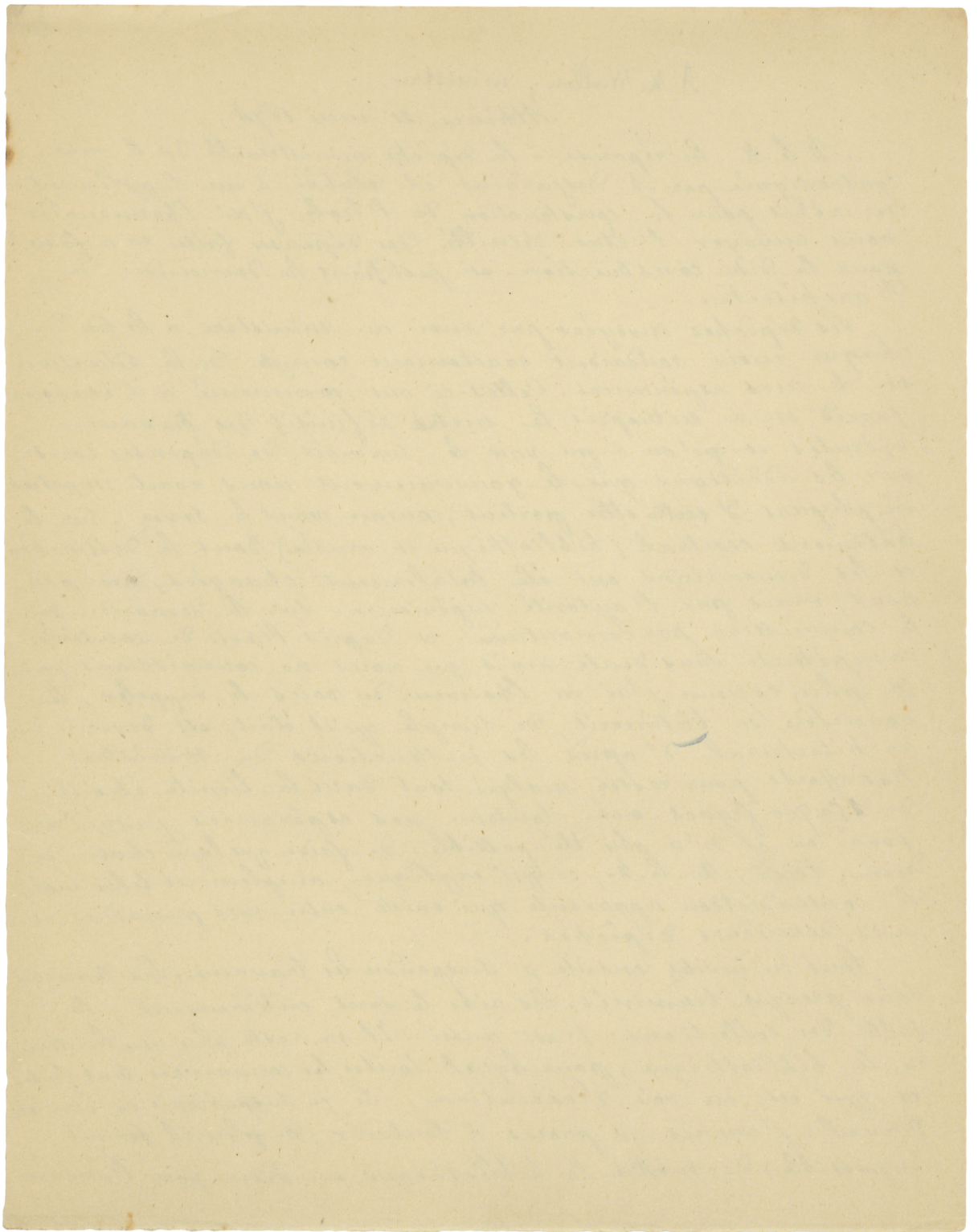
A. M. Wallon, ministre.

Athènes, 21 mai 1848.

M. le M. En réponse à la dépêche ministérielle du 6 mai
contresignée par M. Desjardins et relative à un supplément
de crédit pour la construction de l'école, j'ai l'honneur de
vous envoyer l'état détaillé des dépenses faites ou à faire
pour la dite construction et justifiant la demande de
l'architecte.

Les dépêches envoyées par moi au ministère à la fin de
chaque mois rendaient exactement compte de la situation
et de mes espérances. Celles-ci ont commencé à s'évanouir
quand on a entrepris le mètre définitif des travaux
exécutés et qu'on a pu voir le surcroît de dépenses causé
par les additions que le gouvernement nous avait imposées.
La plupart d'entre elle portent, comme vous le savez, sur le
bâtiment central (bibliothèque et musée) dont la destination
et les dimensions ont été totalement changées, non par
nous, mais par l'autorité supérieure sur la demande de
la commission parlementaire et d'après l'avis de conseils
compétents sans doute, mais que nous ne connaissions pas.
De plus, comme j'ai eu l'honneur de vous le rappeler, le
caractère du bâtiment, de simple qu'il était, est devenu
architectural d'après les instructions du ministre.
Nos efforts pour rester malgré tout dans la limite étroite
de 150,700 francs ont soutenu nos espérances jusque au
jour où il n'a plus été possible de faire quelque chose de
rien. Voilà, M. le M., ce qui explique, amplement selon moi,
la contradiction apparente qui existe entre mes premières et
mes dernières dépêches.

Sous m'invitez ensuite à suspendre les travaux. Les travaux
sont presque terminés. Les ailes le sont entièrement, la
salle des collections s'est aussi. Il ne reste plus que l'intérieur
de la bibliothèque, pour lequel toutes les commandes sont faites
et qui est en voie d'exécution. Si je suspendais ce dernier
travail, j'aurais un procès à soutenir; de plus, il serait
impossible de mettre la bibliothèque en ordre pour l'arrivée



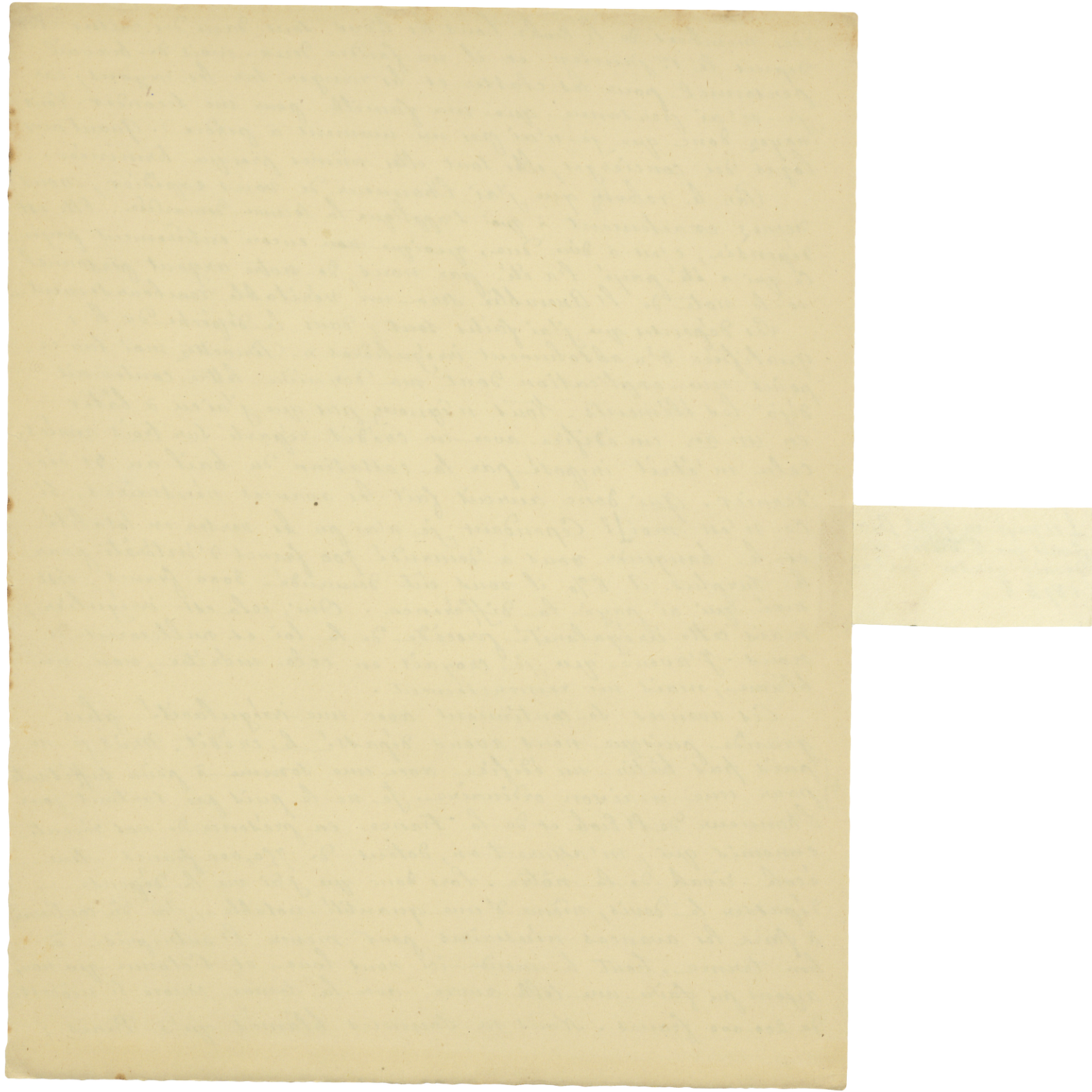
Des membres de l'École. Tous les livres sont dans des caisses 109
depuis le 1^{er} janvier et il me faudra deux mois de travail
personnel pour les classer et les ranger sur les rayons; car
je n'ai personne que ma famille pour me secourir. Vous
voyez donc que je n'ai pas un moment à perdre. Quant aux
loges des concierges, elles sont elles mêmes presque terminées.

Par le relevé que j'ai l'honneur de vous expédier, vous
verrez exactement à quoi s'applique la somme demandée. Elle est
dépensée, c'est à dire due, quoique non encore entièrement payée.
Ce qui a été payé l'a été par nous de notre argent personnel,
et le vote de l'Assemblée sera un véritable remboursement.

Ces dépenses que j'ai faites sont, dans la dépêche du 6,
qualifiées d'« absolument irrégulières ». Permettez moi sur ce
point une explication dont ma dernière lettre contenait
déjà les éléments. Vous n'ignorez pas que j'ai eu à bâtir
en un an un édifice avec un crédit reparti sur trois années;
cela m'était imposé par la cessation du bail au 31 déc.
dernier. Qui donc aurait fait les avances nécessaires, si
ce n'est moi? Cependant je n'ai pu les verser en totalité
et le banquier vous a demandé 700 francs d'intérêts pour
le surplus. A 6% il vous eût demandé 3000 francs; c'est
moi qui ai payé la différence. Oui, cela est irrégulier;
mais cette irrégularité procède de la loi et nullement de
nous. J'avoue que je croyais en cela mériter, non un
blâme, mais un remerciement.

Ces avances se continuent avec une irrégularité plus
grande puisque nous avons dépassé le crédit. Mais je ne
puis pas bâtir un édifice avec une somme à peine suffisante
pour une maison ordinaire. Je ne le puis pas surtout pour
l'honneur de l'École et de la France en présence de nos rivaux
ennemis qui, m'assure-t-on, dotent de 750,000 francs leur
école rivale de la nôtre. Lors donc que j'ai vu la dépense
dépasser le devis, même d'une quantité notable, j'ai dû continuer
à faire les avances nécessaires pour mener l'entreprise à
bon terme. Tout le monde ici nous loue et s'étonne que nous
ayons pu faire une telle œuvre avec la somme encore si modeste
de 200,000 francs. Nous ne sommes blâmés qu'à Paris;

Let payé en 1873, 50,000
francs que le Trésor ne
devait verser qu'en
1874 ?



mais j'ai la certitude que ce blâme se changera en éloge, 101
malgré des irrégularités financières qui toutes procèdent
de la loi et du gouvernement.

Si l'Assemblée votera sans difficulté les 50,000 francs, quand
elle saura que, même après ce vote, elle économise encore
8000 francs par an, qu'elle aurait eu à payer en plus si
nous n'évions point bâti. Ces 50,000 francs ne grèvent pas
le budget; et l'Etat possède à perpétuité une propriété
de grande valeur.

Quant au paiement des 50,000 francs, je vous ai offert,
M. le No., de le répartir sur les années 1874 et 1875, si cela
vous semble plus commode. Je continuerai d'en faire
l'avance et je ne demanderai pour cela aucun intérêt
ni aucun remerciement. C'est un simple sacrifice, comme,
selon moi, tout homme doit savoir en faire à son pays.
Cela ne mérite ni éloge, ni blâme. C'est que le père sacrifie,
les enfants le regagnent par leur travail. Je vous prie
donc de vouloir bien accepter ces conditions, avantageuses,
pour l'Etat et de faire entendre à l'Assemblée qu'il s'agit
ici de soutenir dignement la situation de la France, qui,
depuis la guerre, est attaquée sans relâche par nos
ennemis.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]